

UNSS 2025

JE SUIS SECRÉTAIRE D'A.S.



SERVICE DÉPARTEMENTAL UNSS DE SEINE-SAINT-DENIS

Parc départemental des sports de Marville - 51 avenue Roger Salengro 93120 LA COURNEUVE

☎ 01.48.47.60.35

Mail : sd093@unss.org

Site : www.unss93.org

 <https://www.facebook.com/UNSS.93/>

 @unss_93

 @unss_93

SERVICE RÉGIONAL UNSS DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Collège Pasteur - 61 avenue du Chemin de Mesly 94000 CRÉTEIL

☎ 01.42.07.36.00

Mail : sr-creteil@unss.org

Site : <http://www.unsscreteil.org/>

 UNSS Créteil

 @creteil_unss

 @unss.creteil

LES RÔLES DE CHACUN...

LE SECRÉTAIRE D'AS

Le secrétaire est obligatoirement un enseignant d'EPS de l'établissement (élu par la comité directeur de l'A.S.)

- Il a un rôle central dans la vie associative de l'établissement
- Il assure la communication au sein de l'association sportive avec l'établissement, la mairie et les différents services de l'UNSS
- Il anime la réflexion autour du projet d'AS, le rédige avec les membres du comité directeur de l'A.S. et le présente pour adoption au conseil d'administration de l'établissement
- Il assure les tâches administratives relatives à l'association
- Il peut être aidé par un secrétaire adjoint (élève, enseignant, parent...)

LE COORDONNATEUR DE DISTRICT

- Il est nommé par la directeur départemental suite à son élection en A.G. de district
- Il prépare et impulse la politique du district
- Il fédère les établissements du district autour du projet de district
- Il a un rôle de communication et de liaison avec les enseignants, les chefs d'établissement et le service départemental UNSS
- Il gère les finances du district
- Il rend compte des résultats et évolution des pratiques au sein du district
- Il est rétribué par le rectorat en I.M.P.

LE RESPONSABLE D'ACTIVITÉ

C'est un interlocuteur direct pour chaque activité

- Il travaille en collaboration avec le coordonnateur de district
- Il coordonne les enseignants qui encadre l'activité dans chaque établissement
- Il participe à la commission mixte départementale qui élabore le calendrier et les règlements de l'activité
- Il met au point le calendrier des rencontres et centralise les résultats de son district
- Il transmet les résultats de toutes les rencontres et formations aux coordonnateurs de district et au service départemental UNSS
- Il transmet un bilan d'activité en fin d'année scolaire

LES INCONTOURNABLES DU SECRÉTAIRE D'A.S.

1/ **Affiliation de l'établissement à l'UNSS** : une circulaire est envoyée dans les établissements début septembre par le service régional UNSS. La demande d'affiliation se fait sur le site OPUSS (unss.org). Ensuite, chaque professeur peut créer des licences. En cas de problème, il faut contacter le service régional UNSS de l'académie de Créteil (01-42-07-36-00 et sr-creteil@unss.org).

2/ **Réunion de rentrée des secrétaires d'A.S.** (le 1^{er} ou 2^e mercredi de septembre). En cas d'indisponibilité, un autre professeur d'EPS peut remplacer le secrétaire d'A.S. (la présence à cette réunion est obligatoire pour valider la charte des A.S.).

3/ **Assemblée Générale de l'A.S.** : à organiser au moins une fois par an avec le chef d'établissement, président de l'A.S. Il faut au minimum présenter et faire voter les projets et bilans d'activités et financiers, ainsi que procéder à l'élection du comité directeur de l'A.S.. Il faut prévenir la préfecture dans les 3 mois si il y a des changements dans le comité directeur de l'A.S. Voir sur le lien suivant les démarches à accomplir : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34797>

4/ **Assemblée Générale du district UNSS** : La présence de tous les enseignants d'EPS est obligatoire à cette réunion qui se déroule fin septembre/début octobre. Le secrétaire d'A.S. doit y venir avec la fiche d'établissement (envoyée par le coordonnateur de district) remplie.

5/ **Les demandes de subventions** : le secrétaire d'A.S. et le trésorier d'A.S. doivent faire les demandes de subvention ensemble. Il s'agit pour les collèges et lycées de la demande auprès de l'Agence Nationale du Sport qui se fait sur « le compte asso » (<https://lecompteasso.associations.gouv.fr/login>). Il faut aussi prendre contact avec le service des sports de chaque mairie pour savoir si l'A.S. peut faire une demande de subvention au niveau communal (plusieurs villes de Seine Saint Denis attribuent des subventions aux A.S.). Pour les collèges, la demande de subvention auprès du conseil départemental de Seine Saint Denis est faite directement par le service départemental UNSS (suivant le nombre de licenciés et les critères de la charte des A.S.).

Précision : pour pouvoir bénéficier d'une subvention, chaque association doit avoir un numéro de **SIRET**. Démarche à suivre pour l'obtenir sur le site <https://www.demarches.interieur.gouv.fr/associations/comment-obtenir-retrouver-numero-siret-association>

6/ **L'assurance des élèves** : le plus simple est de souscrire une assurance collective pour son A.S. auprès de la MAIF. En cas d'accident, la procédure est différente que pour un accident en cours d'EPS. Si l'A.S. a pris un contrat collectif MAIF, il faut joindre la MAIF par téléphone au 09-78-97-98-99 (connaître le numéro de sociétaire de l'A.S.) ou faire une déclaration en ligne sur <https://www.maif.fr/associationsetcollectivites/accueil.html> (connaître son identifiant et son mot de passe MAIF).

Si l'A.S. a pris un contrat individuel (au moment de l'affiliation et de la saisie des licences) il faut prendre contact avec le service régional UNSS de l'académie de Créteil (01-42-07-36-00 ou sr-creteil@unss.org). Cette démarche permet aux familles de se faire rembourser ce qui leur reste à charge après les remboursements de la sécurité sociale (et éventuellement de la mutuelle).

Il faut aussi informer les licenciés de la possibilité qu'ils ont de prendre une assurance complémentaire (IA Sport +) pour une meilleure indemnisation.

7/ **Le projet d'A.S.** doit être présenté lors d'un conseil d'administration du 1^{er} trimestre de l'établissement

8/ **Les statistiques « Vie des A.S. »** doivent être faites sur « OPUSS » au mois de juin.

Pour plus de précisions, voir « L'agenda mémo du secrétaire d'A.S. »

9) Les compétitions :

Lorsque la compétition est interne au district, les rendez-vous sont généralement envoyés par mail par le responsable de l'activité dans le district ou le coordonnateur du district.

Pour les compétitions départementales, académiques ou nationales; la convocation est téléchargeable sur le site opuss.unss.org et elle est également envoyée par mail dans votre établissement.

Il faut ensuite confirmer l'engagement de vos élèves sur opuss.unss.org

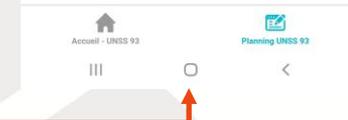
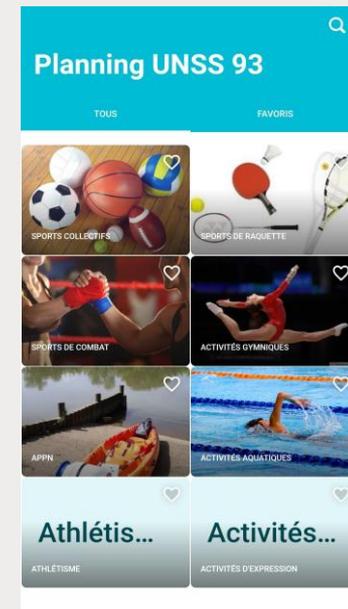
Il faut **prévoir chaque déplacement** en compétition le plus tôt possible afin d'avoir le temps de faire les démarches administratives nécessaires. Il convient de voir avec vos collègues et le chef d'établissement (qui est également président de l'A.S.) les procédures à suivre (dans la plupart des cas, il faut distribuer des **autorisations de sortie** aux élèves et remplir une demande de sortie auprès du secrétariat de l'établissement).

Le planning des compétitions de district est mis au point en tout début d'année suite à l'A.G. de district (il est généralement envoyé par mail par le responsable d'activité du district).

Pour ce qui est des compétitions départementales, académiques et nationales; un **planning** est envoyé à chaque établissement début **novembre** (ce planning doit être transmis à tous les professeurs d'EPS) et une application **glide** permet de le retrouver sur le téléphone et d'avoir les dernières mises à jour.

Il est donc conseillé de consulter régulièrement le planning afin de pouvoir anticiper les déplacements possibles, et ne pas attendre le dernier moment et la réception de la convocation à une compétition pour s'organiser.

De même dans chaque activité, vers mi-octobre, une **fiche sport** est rédigée au niveau national, académique+départemental. Ces documents sont mis au point à l'issue des réunions des commissions mixtes, ils indiquent les dates des rencontres et la réglementation à chaque niveau de compétition. Les documents sont téléchargeables sur opuss.unss.org et sur unss93.org (« documents utiles »). Il est indispensable d'en prendre connaissance afin de connaître l'organisation des rencontres dans son activité.



Des liens utiles pour s'informer sur l'UNSS

www.unss.org

Il s'agit du site de l'UNSS, on peut accéder à la partie « internet » ou à la partie « OPUSS » (Espace Numérique de Travail de l'UNSS).

www.unss93.org

C'est le site du service départemental UNSS de Seine-Saint-Denis (à placer dans ses favoris et à consulter régulièrement).

<http://www.unsscreteil.org/>

C'est le site internet du service régional de l'Académie de Créteil. On y retrouve des informations et des reportages sur les rencontres de niveau académique.



<https://www.facebook.com/UNSS.93/>

C'est la page Facebook officielle de l'UNSS 93. Vous pouvez y retrouver tout ce qui fait l'actualité des A.S. de Seine-Saint-Denis : des reportages photos et vidéos sur les principales rencontres de district, les compétitions départementales, les grands événements départementaux et le suivi des équipes de Seine-Saint-Denis lors des compétitions académiques ou nationales, des informations sur la vie des A.S. et sur l'UNSS



[@unss_93](https://twitter.com/unss_93)

C'est le compte Twitter officiel de l'UNSS 93, pour suivre en direct, en quelques lignes et quelques photos l'actualité du sport scolaire en Seine-Saint-Denis.



[@unss_93](https://www.instagram.com/unss_93)

C'est le compte Instagram officiel de l'UNSS 93, pour retrouver les principales photos du sport scolaire en Seine-Saint-Denis.

Comme nous ne pouvons pas être sur toutes les rencontres le mercredi après-midi, nous comptons sur les professeurs d'EPS et les jeunes reporters pour nous envoyer des photos, vidéos et autres infos (soit par mail sd093@unss.org soit directement par message sur notre page Facebook et notre compte Instagram).

Le service régional de l'Académie de Créteil et la direction nationale de l'UNSS disposent également de comptes sur les réseaux sociaux (UNSS_NATIONAL, UNSS Créteil). N'hésitez pas à informer vos élèves de l'existence de ces comptes.



SUIVEZ L'UNSS 93

DANS TOUS SES PROJETS



4 FAÇONS DE SUIVRE L'ACTUALITÉ DES A.S. ET DE L'U.N.S.S. EN SEINE-SAINT-DENIS



unss93.org



[@UNSS.93](https://www.facebook.com/UNSS.93)



[@unss_93](https://twitter.com/unss_93)



[@unss_93](https://www.instagram.com/unss_93)



**Union Nationale
du Sport Scolaire**

*Envoyez des photos ou vidéos de vos rencontres à sd093@unss.org
et retrouvez tous nos guides sur <https://www.unss93.org/> dans la rubrique « documents utiles »
(guide du néo-titulaire, du secrétaire d'A.S., du trésorier d'A.S., du président d'A.S., etc.)*

POUR EN SAVOIR PLUS, CONSULTER L'AGENDA MÉMO DU SECRÉTAIRE D'A.S.

téléchargeable sur le site <https://www.unss93.org/> dans la rubrique « documents utiles »

UNSS²⁰²³

AGENDA MÉMO DU SECRÉTAIRE D'A.S. ET DE L'ÉQUIPE E.P.S.

SERVICE DÉPARTEMENTAL UNSS DE SEINE-SAINT-DENIS

Parc départemental des sports de Marville- 51 avenue Roger Salengro 93120 LA COURNEUVE

☎ 01.48.47.60.35

Mail : sd093@unss.org

Site : www.unss93.org

 <https://www.facebook.com/UNSS.93/>

 @unss_93

 @unss_93

SERVICE RÉGIONAL UNSS DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Collège Pasteur - 61 avenue du Chemin de Mesly 94000 CRÉTEIL

☎ 01.42.07.36.00

Mail : sr-creteil@unss.org

Site : <http://www.unsscreteil.org/>

 UNSS Créteil

 @creteil_unss

 @unss.creteil

